

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017**

Délibération
n° 2017.12.600

**Mise en place du bac
individuel pour la
Collecte Sélective sur
tout le territoire de
GrandAngoulême**

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 décembre 2017**

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Daniëlle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, René BUJON, Isabelle ESNAULT, Daniëlle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Philippe VERGNAUD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Daniëlle MERIGLIER, Bernard CONTAMINE par Isabelle ESNAULT, Jean-Claude COURARI par René BUJON

Excusé(s) :

Samuel CAZENAVE, Karen DUBOIS, Philippe LAVAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2017

**DELIBERATION
N° 2017.12.600**

DECHETS

Rapporteur : Monsieur PERONNET

MISE EN PLACE DU BAC INDIVIDUEL POUR LA COLLECTE SELECTIVE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE GRANDANGOULEME

Le groupe de travail « Déchets Ménagers » réuni le 4 octobre 2017 à Ruelle-sur-Touvre, pour définir les modalités futures de la collecte sélective, propose de déployer le bac jaune comme mode prioritaire de collecte sélective dans l'habitat individuel sur tout le territoire de GrandAngoulême. La dotation de sacs jaunes aux usagers sera maintenue dans les cas d'impossibilités techniques énoncées dans le règlement de collecte.

L'annexe ci-jointe fournit le détail des situations où peut être maintenue la dotation en sacs jaunes, conformément à cette proposition (extrait du règlement).

D'un point de vue financier, le coût d'investissement pourrait être amorti en 5 ou 6 ans, sachant que les sacs jaunes annuels impactent la section de fonctionnement, alors que les bacs sont traités en investissement et donc amortis.

Le coût de la dotation annuelle en sacs jaunes représente en moyenne 5 €/an/foyer. L'acquisition se fera par un appel d'offres spécifique à cette opération, financée via la création d'une Autorisation de Programme. Le montant de cette Autorisation de Programme serait de 1 480 000 €TTC (détail en Annexe 2).

La distribution des bacs jaunes pourrait se faire de plusieurs façons, à la convenance de chaque commune :

1. **Campagne de distribution** en un ou plusieurs points de la commune, gérée par GrandAngoulême, pendant une période courte ;
2. **Distribution en mairie**, par les agents municipaux, avec un stock géré par la mairie, alimenté sur demande par GrandAngoulême ;
3. **Distribution à domicile**, au moyens de deux passages : le premier sans rendez-vous (mais annoncé à l'avance), le second, éventuel, sur rendez-vous après renvoi d'un avis de passage laissé lors de la première visite.

Une distribution en régie est proposée afin de maîtriser tous les aspects de la distribution, et d'éviter les erreurs subies en 2011 par la société de distribution. Le chiffrage du montant nécessaire à cette régie temporaire est détaillé en annexe 3. Le total est évalué à 600 k€, à répartir sur 2 exercices.

La distribution de la majorité des bacs est envisagée sur trois mois.

La période de distribution serait le dernier trimestre 2018, avec pour objectif d'avoir doté la majorité des foyers au 1^{er} janvier 2019, pour une mise en service à cette même date. L'objectif de ce rythme soutenu est, dès la distribution 2018-2019, de permettre la limitation de la dotation en sacs jaunes aux foyers ne disposant pas d'un bac noir, et donc de réduire fortement la campagne de distribution des sacs jaunes. En effet, il est raisonnable de penser que les foyers disposant d'un bac noir pourront aisément accueillir le bac jaune. Les foyers le souhaitant recevront un ou deux rouleau(x) de sacs jaunes pour patienter jusqu'à la dotation en bacs, afin de ne pas compromettre le tri.

Vu l'avis favorable de la commission politiques et équipements communautaires du 5 décembre 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER le principe de la dotation en bac individuel, comme mode de collecte sélective des emballages et journaux pour l'habitat individuel. Les exceptions à la dotation en bacs étant listées dans le règlement de collecte, et permettant le maintien de la dotation en sacs jaunes.

D'APPROUVER le principe d'une dotation de la majorité des bacs en régie, en trois mois pleins (ainsi qu'une fin de dotation gérée en cinq mois), par la mobilisation d'environ 600 000 € de fonctionnement répartis sur deux exercices : 2018 et 2019.

D'APPROUVER la création d'une autorisation de programme d'un montant de 1 480 000 € pour la fourniture d'environ 48000 bacs de 180, 240 ou 340 litres, avec l'inscription en 2018 de 80 % de cette somme, soit 1 184 000 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 20 décembre 2017	<u>Affiché le :</u> 20 décembre 2017

ANNEXE 1 – Extrait du règlement de collecte (Article 3.2.1.2)

«

Un usager ne pouvant être doté en bac pour un motif objectif*, constaté par un agent de GrandAngoulême, ...

...

* : les motifs objectifs retenus sont :

- Difficultés de manipulation du bac, relatifs à un franchissement inévitable de plusieurs marches d'escalier, ou à une incapacité physique concernant tous les occupants du logement, et constatée :
 - De façon évidente et indiscutable à l'occasion d'une visite sur site du service déchets ménagers,
 - Pour les personnes âgées, par la fourniture d'un justificatif de leur classement GIR (groupe iso-ressources) : 1, 2, 3 ou 4,
 - Par la présentation d'une carte d'invalidité.
- Problème de sécurité à la présentation (débordement sur voirie, trottoir trop étroit)
- Problème de stockage ou de traversée de maison. »

ANNEXE 2 – Estimation de l'AP-CP « Acquisition de bacs jaunes individuels »

Environ 53 000 foyers résident en habitat individuel.

Des impossibilités de dotations font déjà aujourd'hui que plusieurs quartiers ne peuvent pas être aisément dotés. Leur nombre est évalué à 5 000 sur l'agglomération.

Le nombre de foyers à équiper serait donc de l'ordre de 48 000.

Le coût d'un bac jaune individuel dans le marché actuel est de :

- 25,96 €HT pour un bac de 180 litres
- 29,29 €HT pour un bac de 240 litres
- 39,08 €HT pour un bac de 340 litres

Nous pouvons imaginer, avec un estimatif de 48 000 bacs, une baisse des coûts significative.

Par ailleurs, et selon la fréquence qui sera retenue, le volume pourra varier d'un logement à l'autre (selon la composition du foyer) : 180, 240 ou 340 litres.

Malgré ces incertitudes liées à la fréquence, il est proposé l'estimation suivante :

	Prix actuel	Remise	Prix espéré	Quantité	Montant €HT
Bacs de 180 litres	25,96	15%	22,07	8 000	176560
Bacs de 240 litres	29,09	15%	24,73	32 000	791360
Bacs de 340 litres	39,08	15%	33,22	8 000	265760
				Total €HT	1233680
				TVA	246736
				Total €TTC	1480416

Nous arrondissons cette estimation à 1 480 000 €TTC.

ANNEXE 3 – Estimation des moyens internes à mobiliser en fonctionnement pour une distribution en régie

Personnel de distribution et de communication

A ce stade de la programmation, l'hypothèse la plus haute est calculée, à savoir : distribution en porte à porte sur l'ensemble des communes.

La distribution est prévue sur trois mois, soit environ 60 jours ouvrés efficaces, en dehors des périodes de bilan ou de formation initiale. Pour une livraison théorique de 48 000 bacs, à environ 50 bacs par jours en moyenne, cela représente 16 équipes de 2 agents. L'effectif spécifique prévu pour cette dotation est présenté ci-dessous, en période pleine ainsi qu'en période de fin de dotation. La fin de dotation consistera à réaliser quasi exclusivement des rendez-vous, ce qui entraîne des rendements bien inférieurs à la distribution initiale, même en sectorisant les équipes.

L'encadrement de cet effectif sera mis en place au sein du service selon une organisation spéciale, afin de ne pas dégrader la réactivité du service bacs actuel sur les opérations courantes.

Des agents seront également recrutés pour la réponse au Numéro Vert, dont une touche sera dédiée à la prise de rendez-vous.

Effectif spécifique (en CDD) :

	Nb	Coût / Mois	Mois	Coût	
Période pleine					
Agents de distribution (16 équipes)	34	2500	3	255000	
Agents d'accueil téléphonique	3	2500	3	22500	
Encadrants	3	3350	3	30150	Coût 2018
Total période pleine				307650	307 650
Période 1 de fin de dotation					
Agents de distribution (8 équipes)	18	2500	2	90000	
Agents d'accueil téléphonique	2	2500	2	10000	
Encadrants	2	3350	2	13400	
Total période 1				113400	
Période 2 de fin de dotation					
Agents de distribution (2 équipes)	5	2500	3	37500	
Agents d'accueil téléphonique	1	2500	3	7500	
Encadrants	1	3350	3	10050	Coût 2019
Total période 1				55050	168 450

Location de camionnettes

Un marché de location de véhicules utilitaires sera passé pour l'occasion.

Pour 16 équipes, 18 véhicules seront loués, afin de garantir un départ régulier malgré les aléas techniques ou les incidents.

Une première estimation est la suivante :

	Nb	Coût / Mois	Mois	Coût	
Période pleine					Coût 2018
Camionnettes	18	750	3	40500	40 500
Période de fin de dotation	Nb	Coût / Mois	Mois	Coût	
Camionnettes période 1	9	750	2	13500	
Camionnettes période 2	2	750	3	4500	Coût 2019
Total fin de dotation				18000	18 000

Location d'un local

La location d'un local commercial adapté à cette distribution est évaluée à 6000 €TTC par mois. Sachant que seules les périodes pleines et période 1 feront l'objet d'une location, on peut estimer cette location à 6 mois maximum, soit **36 000 €TTC**.

Cette estimation est sous réserve que le bail commercial permette cette durée de location.

Toute proposition alternative de mise à disposition d'un local conforme au code du travail sera bien entendue la bienvenue...

Matériels (EPI, etc..)

Un surcoût en petits équipements et EPI est à prévoir.

Un montant de 500 € par agent permet d'approcher la somme qui sera nécessaire, soit environ (40 x 500) : **20 000 €TTC**.

Synthèse

	2018	2019	
Personnel	307 650	168 450	
Véhicules	40 500	18 000	
Local	18 000	18 000	
Equipements	20 000		Global
Total	386 150	204 450	590 600